



ECOLE SAINTE-MARTHE - CHAVAGNES

INFORMATIONS GENERALES SUR LES TARIFS 2020-2021

Contribution des familles :

La contribution des familles englobe les cotisations diocésaine et régionale obligatoires de 60 € par élève et par an. Le reste de la contribution sert à financer l'immobilier et le fonctionnement.

Elle est à calculer en fonction de votre **Quotient Familial** :

QF = revenus annuels divisés par 12 + prestations familiales mensuelles, résultat obtenu à diviser par le nombre de parts fiscales.

Des facilités de règlement peuvent être octroyées en lien avec le chef d'établissement, n'hésitez pas à le contacter.

Modes de règlement proposés :

Choix 1 : règlement mensuel par prélèvement (octobre à juillet),

Choix 2 : règlement mensuel, trimestriel ou annuel par chèque ou espèces

Restauration :

Choix 1 : Prélèvement des frais de restauration (le montant des repas consommés sera prélevé le 10 du mois suivant).
Les prélèvements s'effectuent d'octobre à juillet inclus.

Choix 2 : Règlement par chèque ou espèces.

Les repas sont à régler impérativement en début de mois

Les chèques sont à déposer dans la boîte aux lettres réservée à cet effet ou dans le cahier de correspondance. Les espèces sont à remettre au service comptabilité.

Garderie et/ou étude (goûter compris) :

Choix 1 : Prélèvement forfait mensuel garderie et/ou étude (facturé avec la contribution des familles d'octobre à juillet).

Les prélèvements s'effectuent d'octobre à juillet inclus.

Choix 2 : Garderie et/ou étude ponctuelle.

Une facture complémentaire vous sera envoyée à la fin de chaque mois et s'ajoutera à la contribution des familles (même mode de règlement).

Le goûter sera fourni gratuitement quel que soit votre choix.

Garderie du mercredi matin : une facture différente vous sera faite.

Assurance scolaire et extrascolaire :

Vous devez souscrire une assurance scolaire et extrascolaire (elle sera exigée à la rentrée). Elle est obligatoire pour les activités organisées par l'établissement : séjours linguistiques, classes de découverte et toute sortie en général.

L'ensemble scolaire vous propose d'adhérer à l'assurance scolaire « Mutuelle Saint-Christophe » au tarif de 9,10 €/an.

Taxe d'apprentissage :

Notre établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage ce qui nous aide à acquérir un équipement informatique et audiovisuel

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au service comptable : 05 45 37 02 53

ECOLE MATERNELLE-PRIMAIRE 2020-2021

MONTANT ANNUEL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

payable sur 11 mois ou trimestriellement ou annuellement

TPS	Maternelle	Primaire	
670 € soit 60.91 €/ mois	630 € soit 57,27 €/mois	QF < 700 €	QF ≥ 700 €
		562 € soit 51,09 €/mois	616 € soit 56,00 €/mois

RESTAURATION

Maternelle	Primaire
4,65 €	½ pensionnaire 4 repas /semaine 4,80 €
	Externe 5,10 € le repas occasionnel

GARDERIE - ETUDE DIRIGEE (goûter compris)

Garderie du matin à partir de 7h 30 : **gratuite**

Forfait <i>annuel</i> garderie et / ou étude dirigée	Forfait <i>annuel</i> garderie et / ou étude dirigée
1 enfant : 323 € soit 2,25 € par soir 2 enfants : 424 € soit 2,96 € par soir 3 enfants : 475 € soit 3,32 € par soir <i>De 17 h à 18 h 30</i>	1 enfant : 448 € soit 3,13 € par soir 2 enfants : 550 € soit 3.84 € par soir 3 enfants : 600 € soit 4,19 € par soir <i>De 17 h à 19 h 15</i>
Garderie et /ou étude dirigée ponctuelle : 2,50 € la demi-heure à partir de 17 h	
Garderie du mercredi à partir de 7 h 45 : la ½ journée ou la journée entière de 11 € à 21 € selon votre quotient familial + prix du repas à ajouter	

ASSURANCE SCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE

Mutuelle Saint-Christophe : 9,10 €/an

AUTRES FRAIS MENSUELS SELON LE NIVEAU DES CLASSES (2019-2020)

- ❖ TPS/PS/MS : 5 € Fournitures scolaires/Intervenants divers
- ❖ GS : 6 € Fournitures scolaires/Intervenants divers
- ❖ Classes primaires : 8 à 10 € Fournitures scolaires/Livres/Fichiers/Intervenants divers
- ❖ Frais d'affranchissement : 5€ / an